



STOP GAZETTE

N° 2 du 11 Décembre 2020

Bonnes fêtes de fin d'année !

En cette fin d'année éprouvante, les festivités seront, je l'espère, marquées par la solidarité : solidarité pour le personnel médical qui a fait preuve d'un courage exceptionnel, solidarité pour les patients qui ont vu leurs interventions médicales repoussées, solidarité avec nos aînés et en particulier pour les résidents du Grand Jardin, solidarité avec les secteurs d'activité durement frappés par les fermetures successives.

Les fêtes de fin d'année seront, à l'image de 2020, différentes, nous vous avons préparé une fin d'année ludique entre le concours d'illuminations de Noël et ce numéro spécial du Stop Gazette agrémenté de ses nouvelles rubriques à découvrir en famille.

Pour 2021, malheureusement l'année ne pourra commencer par la traditionnelle soirée des vœux du maire. Je compte sur le comité des fêtes nouvelle mouture pour nous préparer des festivités tout au long de l'année. Je remercie par avance ceux qui investiront du temps et dispenseront de la bonne humeur à tous.

Les agents, les conseillers, les adjoints se joignent à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année.

Nicolas Habare
Votre maire

Bien vivre à Bourgoigne Fresne :

La vie en société suppose le respect de certaines règles de savoir vivre, dont certaines sont imposées par la réglementation et beaucoup sont dictées par le bon sens et un civisme élémentaire : respect des autres, respect des espaces publics et privés...

La qualité de vie dans notre village dépend de la bonne volonté de tous ...

Tout type de bruit (domestique, lié à une activité professionnelle, culturelle, sportive, de loisirs, écoute de musique ou de radio...) ne doit porter atteinte à la tranquillité du voisinage, de jour comme de nuit.

Tous travaux tels que le bricolage ou le jardinage effectués par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur durée, tels que les tondeuses à gazon, motoculteurs, perceuses, tronçonneuses... ou tous dispositifs bruyants ne peuvent être effectués que :

du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00
le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

Pourrai – je voter l'année prochaine ?

Si je viens d'avoir 18 ans, mon inscription se fait d'office si j'ai fait mon recensement.

Si j'ai un doute sur mon inscription, je peux interroger ma situation électorale

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R51788>

Si je ne suis pas inscrit, je peux le faire soit via le site internet

<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/R16396>

soit via le formulaire papier, disponible sur internet ou au secrétariat de mairie...

Pour cela je me munis d'un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) et d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans...

Je peux m'inscrire toute l'année mais si je veux pouvoir voter lors d'une année d'élection, je dois m'inscrire au plus tard le 6^{ème} vendredi qui précède le 1^{er} tour du scrutin de l'élection en question.

S'il n'est plus obligatoire de s'inscrire avant le 31 décembre, le plus sûr est de le faire de suite pour ne pas oublier.

Nouveau : chaque mois, retrouvez la mise en avant d'une personnalité, d'une entreprise ou d'un commerce de notre commune ...

L'ensemble des portraits sera également disponible sur notre site bourgogne-fresne.fr

Portrait choisi



Philomène TEXEIRA (alias Filo) & Michel DEFONTAINE

C'est une histoire d'amour, un amour du métier, des produits faits-maison.

Un 1^{er} coup de cœur l'un pour l'autre, chez leur précédent patron à Chalons en Champagne. Après avoir décidé de monter leur propre affaire, après une 30aine de visites de locaux, vient un 2nd coup de cœur pour la boulangerie de notre village.

Et c'est le 17 janvier 2011 (10 ans dans quelques jours) que nos amoureux reprennent le flambeau d'un commerce vital pour notre village.

Chaque matin, réveil à 2h pour notre boulanger : Loin de préparer seulement du bon pain frais, notre amoureux du métier aime préparer ses pâtés croustes, bonbons maisons, chocolats, pâtisseries, et commandes particulières de clients.

Une anecdote ?

Une pièce montée constituée de près de 600 macarons et choux pour près d'1 mètre de hauteur qu'ils furent obligés de couper en deux pour la déplacer à 50 km du village !

La crise sanitaire n'a pas cependant pas épargné l'entreprise locale, passant de 5 salariés (dont notre couple) à 3 aujourd'hui.

A l'approche des fêtes, nos artisans ont besoin de nous, privilégiez le local, faites vivre notre village !

Alors, si vous êtes à la recherche de produits locaux, faits main et avec passion, poussez la porte du 42, rue de la Libération.

Du mardi au samedi de 6h30 à 13h / 16h30 à 19h. Le dimanche de 7h à 13h. Commandes au 03 26 07 82 77

Votre enfant souhaite découvrir le métier ? L'envers du décor ? C'est avec plaisir que ces amoureux du métier accueilleront les jeunes stagiaires. N'hésitez pas à leurs en parler.

ETAT CIVIL 2020



Mickaël DEGORRE et Fabrice LEPOIRE
Cécile MATHIEU et Tony DRUBIGNY



Maël RENAULT-GAYET



ROUX Jeannine
BOUDOT Micheline
LAUREYUS Gaston
MARCELIN Jean
JEAN Yvette
COMBLET Hélène
STEINMETZ Lucie

PAGE Jacqueline
MAITREHUT Jean-Claude
BONNEVIE Pierre
ZUKOWKA Marie
EYRARD Marie
PONSART Cécile

NIOT épouse ROCHETEAU Geneviève
CHARPENTIER Françoise
LABARRE Stanislas
BROCARD Nathalie
CLAISSE épouse GOUVION Anne-Marie
DEPIT Suzanne

le saviez vous ?

Une nouvelle rubrique voit le jour afin de vous faire partager l'histoire de notre commune à travers des photos, des reportages ou des lieux mis en avant ...

A retrouver régulièrement dans votre # Stop Actus ou sur notre site internet : bourgogne-fresne.fr

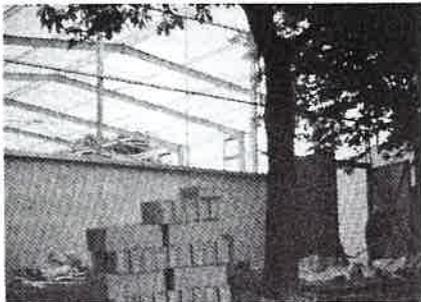
L'histoire de notre village ... Le gymnase de Bourgogne :

C'est en 1973, que la commune de Bourgogne décide d'édifier une salle de sport qui pourrait remplir la fonction de salle des fêtes.

La commune de Fresne-les-Reims s'engage à participer au remboursement de l'emprunt. Cette salle de 800 m2 devient la copropriété des municipalités de Bourgogne et de Fresne.

Elle permet la pratique de nombreux sports collectifs ou individuels ainsi que la tenue de bal organisé par des associations, des soirées repas ou des manifestations diverses.

Sources : Bourgogne, 150 ans d'évolution. Fresne-les-Reims, Au fil du temps.



AVANT / APRÈS ... le 17 rue de Gustave de Bohan



Voici celui de Fresne lès Reims.

En 1888, un groupe d'épiciers en gros s'associe pour former une société du nom de Dock Rémois. Conséquence logique du développement économique du XIXème siècle. Reims est à l'origine de la révolution du commerce de détail avec le développement par succursales. Les Docks Rémois comptent 850 succursales en 1914 dont 34 uniquement dans Reims.

Retour sur les cérémonies du 11 Novembre



Situation sanitaire oblige, c'est en comité restreint que se sont déroulées les cérémonies à Fresne puis à Bourgogne :

M. Lemoine, M. Perreau, M. Herbin, M. Grosjean de Fresne et M. Grosjean de Bourgogne ont entouré notre Maire M. Habare et la première adjointe MME Mutzig pour ces commémorations. Héloïse, quant à elle, élève de CM2 était très fière de représenter les élèves de notre commune.



Vidéos disponibles sur Instagram
[mairie_de_bourgogne_fresne](#)



La poste sera fermée :

Le 24 après-midi, le 26 et le 31 décembre



LA POSTE

et le samedi 2 janvier 2021

La mairie sera fermée

du 24 décembre (à midi)
au 31 décembre 2020
inclus

Solutions des mots flechés

Horizontal :

2. population. 5. mausolée. 6. bohan.
8. maire. 12. libération

Vertical :

1. paul. 3. auménancourt. 4. pomacle. 7. jardin. 9. reims. 10. manichon.
11. betheny

MAIRIE DE BOURGOGNE-FRESNE 2 place de la Mairie 51110 BOURGOGNE-FRESNE

Tel 03 26 97 50 56 / accueil.bourgogne@orange.fr



Mairie.Bourgogne.Fresne



Mairie_de_bourgogne_fresne

www.bourgogne-fresne.fr